

Bulletin électronique de la section académique de Montpellier Mars 2020 – n° 62

Message envoyé à tous les adhérents de l'académie ou collègues nous ayant autorisés à leur écrire.
En cas de difficulté de lecture, consultez la [version.pdf](#)

À LA UNE !

49.3 : NON ! FACE AU COUP DE FORCE DU GOUVERNEMENT, LE SNES ET LA FSU TOUJOURS PLUS DÉTERMINÉS !

Communiqué de la FSU du 1^{er} mars

La FSU s'indigne de l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer sans débats à l'Assemblée Nationale la loi retraites combattue depuis près de trois mois et rejetée par une majorité de Français-es.

Preuve supplémentaire de l'incapacité du gouvernement à convaincre sur son projet, ce coup de force est aussi un nouveau signe de mépris du gouvernement vis à vis de l'Assemblée, de l'opinion et du mouvement social. Cela ne fait que renforcer la détermination de la FSU à continuer son combat contre cette loi injuste.

La FSU appellera avec ses partenaires très vite, dès la semaine prochaine, à de nouvelles initiatives avant la journée interprofessionnelle du 31 mars qui doit plus que jamais rassembler dans l'unité la plus large.

Le Snes avec la FSU appelle dès maintenant à une réaction la plus unitaire possible de toutes les forces démocratiques au moment du vote de la motion de censure qui sera déposée par un certain nombre de parlementaires. Avant la journée de grève du 31 mars déjà actée nationalement, il considère nécessaire des actions rapides de mobilisation ; pour cela la FSU a immédiatement pris contact avec l'intersyndicale interprofessionnelle.

Dans l'immédiat, le Snes-FSU, avec les intersyndicales départementales, appelle aux rassemblements décidés

le lundi 2 mars à 18h :

- Carcassonne : permanence de la députée Hérin
- Narbonne : sous-préfecture
- Nîmes : préfecture
- Alès : sous-préfecture
- Bagnols-sur-Cèze : mairie
- Montpellier : CPAM (29 cours Gambetta)
- Béziers : sous-préfecture.
- Lunel : place de la République
- Mende : place Urbain V
- Perpignan : préfecture

- Communiqué interpro national du 26/2 : [Retraites : mobilisé-es tant qu'il le faudra !](#)
- Communiqué SNES du 8/2 : [Halte à la répression ! Ne touchez pas à nos élèves !](#)
- [Le portail "Retraites" du Snes](#)
- [Pétition : Monsieur le Président, soumettez au référendum votre réforme des retraites !](#)
- Retraite à points : non à la régression sociale ! [Contactez vos députés !](#)



CAISSE DE GRÈVE DU SNES-FSU :

CHARTRE DE RÉPARTITION ET MODALITÉS DE DEMANDE PAR LES SYNDIQUÉES

Le SNES Montpellier a mis en place une caisse de grève dès le mois de décembre pour aider les collègues mobilisés à faire face à d'éventuelles difficultés financières suite aux prélèvements des journées de grève. Lors de la CA académique du 27 janvier, une [Charte de répartition](#) a été adoptée à l'unanimité, qui a défini les principes d'obtention de l'aide du Snes : principes généraux, conditions d'obtention, calendrier.

Nous invitons tou.tes les syndiqué.es souhaitant bénéficier d'une aide du Snes à nous contacter en nous transmettant :

- les photocopies des bulletins de salaire faisant apparaître les retenues opérées (ou une attestation sur l'honneur pour les journées non encore prélevées)

- le cas échéant, les éléments familiaux, personnels éclairant sur les difficultés financières éventuelles
Une commission de répartition (Bureau académique) se réunira courant mars.



8 MARS : DROIT DES FEMMES

**Exigeons l'égalité réelle entre les femmes et les hommes !
Exigeons le retrait du projet de réforme des retraites !**



Le Snes et la FSU appellent à participer aux manifestations organisées dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes (actions principalement le we du 7/8 mars ; cf. les sections départementales du Snes et de la FSU)

- [Tract](#)
- [Appel intersyndical](#)

ACTUALITÉS

REVALORISATION : AMATEURISME, ENFUMAGE, OU LES DEUX ?

Les nombreuses questions posées par le Snes-FSU ont permis de faire la lumière sur la réalité du projet ministériel : une pseudo-revalorisation à coup de primes, synonymes de missions supplémentaires.

Pour le Snes-FSU, la revalorisation de nos salaires est indispensable, après des années de perte de pouvoir d'achat qui ont conduit à un décrochage salarial sans précédent. Mais c'est bien l'ensemble des personnels qui doit être concerné immédiatement : dégel du point d'indice, revalorisation indiciaire, mesures de carrière, doublement de l'ISOE (et alignement pour les professeurs documentalistes et les PsyEN), prime d'équipement.

La revalorisation doit être déconnectée de la réforme des retraites (que le Snes-FSU continue de combattre) et doit se faire sans contreparties.

- Lire : [toutes les infos sur les propositions du ministère et l'analyse du Snes](#)
- Communiqué du Snes : [500 M€ à l'éduc : un leurre de revalorisation... sous contreparties](#)
- [Compte rendu de l'atelier commun consacré à la formation](#)

RÉFORME DU LYCÉE ET DU BAC : NOTE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

La dernière note de l'Inspection Générale passe en revue un certain nombre de sujets sur lesquels il se montre pour le moins critique. Elle confirme donc que la réforme du lycée et du bac posent de nombreux problèmes, que plusieurs organisations syndicales, qu'elles soit vocales ou radicalisées, ne sont donc plus les seules à pointer. Depuis des mois, le Snes-FSU alerte et dénonce les effets délétères et prévisibles de ces réformes. Il n'est pas anodin que l'Inspection Générale pointe à son tour ces problèmes.

[Rapide passage en revue des principaux points de ce document.](#)

E3C : INFOS ET ANALYSES

- [Le métier attaqué par les #E3C, objet d'évaluation non identifié](#)
- [E3C, Le zéro au bac... Vraiment ?](#)
- [Indemnités de correction des E3C : Travailler plus pour gagner moins !](#)

RENTREE 2020 : LE GRAND MÉPRIS - PLUS D'ÉLÈVES, MOINS DE POSTES !

Le ministère a annoncé en décembre 440 suppressions d'emplois d'enseignants dans le second degré public après les 5250 suppressions des budgets 2017 et 2018. Cette année encore n'est prévue aucune création de postes de CPE, d'AED, d'assistants sociaux, de PsyEN, d'infirmiers, de médecins scolaires, d'agents administratifs.

Alors que le second degré connaît une destruction régulière des emplois depuis trois ans, que la réforme du lycée et du collège ont accru la précarité des postes et des enseignements par le renvoi aux équipes des « marges à tout faire », l'institution fait preuve d'imagination dans la navigation à vue avec une grande constance dans le mépris des personnels.

[Collèges, lycées, l'analyse des moyens de rentrée 2020](#)

ÉDUCATION PRIORITAIRE : LABEL ET LA BÊTE

Le 29 janvier, Ariane Azéma et Pierre Mathiot ont présenté leur rapport « Territoires et réussite » à l'Assemblée nationale. Ne nous y trompons pas, ce rapport ne concerne pas seulement la politique d'éducation prioritaire mais l'ensemble du système éducatif.

- [L'analyse du Snes sur le rapport.](#)

- [Le portail du Snes-FSU avec différentes analyses en lien avec ce dossier.](#)

CORONAVIRUS - DROITS DES PERSONNELS

Dans un contexte où les cas de Coronavirus se multiplient dans d'autres pays, notamment frontaliers, les personnels de la zone C, de retours de congés lundi 24/2, ont reçu des informations au compte-goutte et inégales selon les académies : retour immédiat à son domicile et mise en quarantaine lorsqu'on revient d'une zone à risque, décision sur l'organisation des voyages scolaires.

Sans tomber dans la psychose, il est indispensable que les personnels soient correctement informés par l'administration à tous ses niveaux, qu'ils ne soient pas mis dans des situations dangereuses pour leur santé, mais aussi que leurs droits soient respectés.

[Quelques rappels sur les droits des personnels.](#)

DÉPART DE LA RECTRICE BÉATRICE GILLE LES PERSONNELS MÉPRISÉS JUSQU'AU DERNIER JOUR !

Ou de l'étonnante conception du dialogue social sous ce ministère...

[Communiqué de la FSU](#)

DÉCLARATION DE LA FSU AU CTA DU 4 FÉVRIER 2020

"Madame la Rectrice,

Nous vivons à l'heure actuelle une crise profonde, à la fois sociale et démocratique.

Depuis plusieurs semaines, les organisations syndicales et les citoyens alertent sur le projet de loi visant à modifier profondément le système des retraites.

Une très large majorité de Français s'oppose à ce projet et en demande le retrait. [...]"

Lire la suite de la déclaration [ici](#).

EMPLOI-CARRIÈRES

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE DES CERTIFIÉ.ES : CAPA DE RECOURS DE L'APPRÉCIATION FINALE

La CAPA s'est tenue le 4 février 2020.

1130 collègues devaient avoir un RDV de carrière pendant l'année scolaire 2018-2019.

Lors de l'examen des dossiers de recours, le Snes-FSU est intervenu sur l'ensemble des dossiers et plus particulièrement sur les dossiers qui lui avaient été confiés.

Sur les 74 dossiers présentés en CAPA, 67 appréciations ont été réévaluées. C'est un signe fort qui montre à quel point le contingentement des appréciations n'est pas tenable à l'aune de la réalité des situations. C'est aussi la preuve de l'importance des CAPA et du contrôle par les élu.es des personnels des opérations de gestion individuelle et collective.

[Lire le compte-rendu détaillé de la CAPA](#)

CONGÉS DE FORMATION 2020-2021

Un groupe de travail aura lieu le 5 mars pour l'ensemble des corps du second degré (certifié-es, agrégé-es, CPE, PsyEN, PLP, PEPS).

Il s'agit entre autres :

- de répartir les mois de congé entre les différents corps en fonction de leur poids et du nombre de demandes
- de vérifier les barèmes des candidats

Il est donc important de nous faire parvenir [la fiche de suivi](#) pour que nous puissions intervenir le cas échéant. Ce groupe de travail sera suivi en mai-juin des CAPA pour chacun des corps qui émettront un avis. À cette occasion, il sera important que les collègues en congé formation cette année pour préparer un concours, renouvelant leur demande et par ailleurs admissible au concours préparé (interne ou externe) nous le fassent savoir afin qu'ils soient assurés de pouvoir bénéficier de la deuxième partie de leur congé.

AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ AUX 7^e ET 9^e ÉCHELONS

La CAPA des PsyEN a eu lieu le 27 février, celle des certifié.es est prévue le 6 mars. Pour les agrégé-es, l'avancement accéléré sera examiné en CAPN le 24 mars.

Lors des CAP, il s'agit d'examiner les propositions d'avancement accéléré aux 7^e et 9^e échelons. Le barème utilisé correspond à l'appréciation de la rectrice (du ministre pour les agrégé-es), attribuée à l'issue du RDV de carrière 2018-2019. Les 30% les mieux classés bénéficieront de la réduction d'ancienneté.

L'administration est tenue de respecter les équilibres femmes/hommes : la proportion femmes/hommes parmi les collègues promu.es doit être celle existant au sein des promouvables.

[Toutes les infos](#) et la [fiche de suivi avancement](#)

Cette campagne d'avancement est la dernière, comme le prévoit la loi sur la transformation de la Fonction Publique, à se tenir en présence des commissaires paritaires au sein des CAP. Nous continuons de montrer notre désaccord à l'encontre de cette loi qui met fin au dialogue social et au contrôle exercé sur les décisions de l'administration par les représentés élu.es des personnels. Nous revendiquons le retour de l'ensemble des prérogatives des CAP sur les questions de mutations et d'avancement, qui concernent chacune et chacun d'entre nous, et permet d'exercer la défense collective et individuelle des collègues.

MUTATIONS : DE L'INTER À L'INTRA

Les résultats du mouvement inter auront lieu à partir du 4 mars.

Si vous n'êtes pas satisfait de votre résultat de mutation ou d'affectation, contactez-nous pour obtenir des conseils et une aide pour vos démarches ultérieures, y compris un éventuel recours. Celui-ci est prévu par la loi.

Les élus et les militants du Snes conseilleront et accompagneront systématiquement les requérants dans cette démarche de recours, complexe et au résultat incertain. Plus les recours seront nombreux, plus il y aura des chances et de possibilités d'obtenir des améliorations.

Pour la phase intra : la circulaire rectorale n'est pas encore publiée, mais les élu.es du Snes peuvent vous conseiller sur les stratégies d'élaboration des vœux. N'hésitez pas à nous contacter !

Des publications spéciales (circulaire intra Snes, mails spécifiques) seront adressées à tou.tes les syndiqué.es dans les jours qui viennent, et des réunions et permanences organisées dans toute l'académie par les commissaires paritaires du Snes.

ESPACE ADHÉRENTS

ADHÉSION

- [Vérifier l'enregistrement de votre cotisation](#)
- [Modification de vos informations personnelles](#)
- [Adhérer ou ré-adhérer !](#)